



ATELIER NATIONAL POUR AIDER LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN À DOMESTIQUER LES INSTRUMENTS MONDIAUX PERTINENTS LIÉS À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AQUATIQUE, À L'ATTÉNUATION ET À L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

YAOUNDE, 13 - 14 JUILLET 2023

RAPPORT

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABBREVIATIONS	3
I. INTRODUCTION	3
II. DÉROULEMENT DE L'ATELIER.....	4
2.1 CEREMONIE D'OUVERTURE	4
2.1.1. Allocution de bienvenue du représentant du Directeur de l'UA-BIRA	5
2.1.2 Mot d'ouverture de Monsieur le Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Animales.....	5
2.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	5
2.3. PRESENTATIONS ET ECHANGES	5
2.3.1 Contexte, objectifs de la réunion et vue d'ensemble du projet sur la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine.	5
2.3.2 Présentation des résultats du rapport de consultation sur les instruments mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement.	7
2.3.3 Présentation d'un résumé des cadres politiques ou réglementaires existants par les représentants des administrations sectorielles invitées.....	8
2.3.4 Présentation des résultats de l'examen des instruments nationaux / cadres règlementaires pertinents et des lacunes identifiées par rapport aux instruments mondiaux pertinents.	11
3. PRÉSENTATION DU MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL	13
4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE GROUPE EN PLÉNIÈRE ET DES RESULTATS DES DISCUSSIONS GÉNÉRALES	14
4.1. PECHE ET AQUACULTURE	14
4.2. CONSERVATION ET ECOSYSTEMES AQUATIQUES DURABLES	15
4.3. TRANSPORT MARITIME, COMMERCE, PORTS, SECURITE ET APPLICATION DE LA LOI.....	16
4.4. RESSOURCES EN EAU, BARRAGES ET ENERGIE, ENERGIE DURABLE	16
4.5. TOURISME COTIER ET MARITIME	17
4.6. RESILIENCE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES.....	17
4.7. INDUSTRIE PETROLIERE ET GAZIERE, EXPLOITATION MINIERE, ENERGIE DURABLE, INDUSTRIES INNOVANTES.....	19
5- PRESENTATION DE L'EBAUCHE DU RAPPORT SUR L'HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES ET DES CADRES REGLEMENTAIRES EN CE QUI CONCERNE LES INSTRUMENTS MONDIAUX.....	19
6- COMMUNIQUE FINAL.....	20
III- RECOMMANDATIONS.....	20
IV- CONCLUSION.....	21
ANNEXES	22

LISTE DES ABBREVIATIONS

AMP : Aires Marines Protégées

PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social

SCS : Suivi Contrôle et Surveillance

UA : Union Africaine

ZEE : Zone Economique Exclusive

I. INTRODUCTION

Le 13 et 14 juillet 2023, il s'est tenu à l'hôtel Suita à Yaoundé, l'atelier national pour aider la République du Cameroun à domestiquer les instruments mondiaux pertinents liés à la conservation de la biodiversité aquatique, à l'atténuation et à l'adaptation aux changements

climatiques et à la gestion de l'environnement. Financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA) et mis en œuvre par l'UA-BIRA, cet atelier s'inscrit dans le cadre d'un projet de 3 ans sur la « **Conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine** » dont l'objectif global est d'améliorer l'environnement politique, les cadres réglementaires et institutionnels, les capacités des États membres de l'UA et des communautés économiques régionales à utiliser et à conserver durablement la biodiversité et les écosystèmes aquatiques.

Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants :

- Fournir un soutien aux États membres de l'UA pour ratifier et/ou aligner les instruments internationaux/régionaux pertinents liés aux thèmes de l'économie bleue (avec une référence spécifique à la protection et à la conservation de la biodiversité) ;
- Optimiser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité tout en minimisant les conflits entre les sous-thèmes de l'économie bleue ;
- Renforcer les mesures d'atténuation des impacts négatifs du tourisme côtier et marin, du pétrole, du gaz, de l'exploitation minière en haute mer et du changement climatique sur la biodiversité aquatique et l'environnement ; et,
- Renforcer l'inclusion du genre dans la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement.

Cet atelier a pour objectif général de réviser et enrichir pour validation, les lignes directrices et le cadre de domestication de la biodiversité continentale et mondiale et des instruments de gestion liés à l'environnement dans les instruments nationaux de la République du Cameroun.

Les objectifs spécifiques de l'atelier sont les suivants :

- Sensibiliser sur les instruments nationaux pertinents pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
- Sensibiliser sur les instruments mondiaux pertinents pour la conservation de la biodiversité aquatique et la gestion de l'environnement ;
- Examiner et identifier les lacunes pour la révision des instruments nationaux et des directives et mécanismes de domestication des instruments mondiaux sur la conservation de la biodiversité aquatique et la durabilité de l'environnement dans les instruments nationaux identifiés ; et,
- Valider les résultats du rapport de la consultation nationale.

Étaient présent à cet atelier, des acteurs étatiques (Ministères, entreprises publiques, Universités, structures de recherche) et non étatiques (ONG, Associations des acteurs, etc.) ayant un lien avec l'économie bleue en général et l'objet de l'atelier en particulier. La liste des participants est jointe en annexe.

II. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

2.1 CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a consisté en plusieurs points : la présentation des participants, la prise de parole des représentants de l'UA BIRA et du Ministère en charge des pêches, et la

photo de famille. Nous présentons ci-dessous le contenu des prises de paroles susmentionnées.

2.1.1. Allocution de bienvenue du représentant du Directeur de l'UA-BIRA

Monsieur Éric NADIOPE, représentant du Directeur par intérim de l'UA-BIRA dans son discours de bienvenu, a tenu à saluer la présence des représentants du Gouvernement et du peuple Camerounais pour leur soutien infaillible aux initiatives de l'UA-BIRA relatives au développement des ressources animales en Afrique. Il a par la suite encouragé le Cameroun à la ratification, l'adoption et la mise en œuvre des principaux instruments régionaux, continentaux et mondiaux pour la gestion et la conservation de la biodiversité aquatique. Il a également marqué son enthousiasme à propos de cet atelier car elle offre une occasion unique de soutenir le Cameroun à aligner les politiques nationales et les cadres réglementaires sur les instruments régionaux, continentaux et mondiaux pour la gestion et la conservation de la biodiversité aquatique.

2.1.2 Mot d'ouverture de Monsieur le Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Animales

Dans son discours, le représentant de Monsieur le Ministre des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Animales a tenu avant tout propos de souhaiter, au nom des plus hautes autorités du Cameroun, la bienvenue à toutes celles et ceux qui, malgré leurs multiples charges et responsabilités, ont accepté de prendre part à l'atelier. Il a également tenu à féliciter les initiateurs de cette rencontre qui traite d'un problème réel auquel sont confrontés les pays du monde entier en général et ceux de l'Afrique en particulier : celui de la conservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Il a conclu son propos en réitérant ses vifs remerciements à toutes les personnes présentes, tout en souhaitant des discussions productives. Il a enfin déclaré ouvert l'atelier.

2.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour a été consensuelle. Tous les participants présents ont souhaité, pour être plus efficace, que les thèmes des présentations soient calqués sur les attributions des départements ministériels, en fonction des 5 axes de la stratégie de l'économie bleue de l'Union Africaine. Ainsi, sept thèmes de présentation ont été retenus et l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

2.3. PRESENTATIONS ET ECHANGES

Plusieurs présentations ont été faites et suivies des échanges entre les participants. Ces échanges étaient relatifs, soit aux questions posées à la suite des présentations, soit aux discussions générales en relation avec l'objet de l'atelier. L'essentiel des différentes présentations et des différents échanges est présentée dans les paragraphes qui suivent.

2.3.1 Contexte, objectifs de la réunion et vue d'ensemble du projet sur la conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine.

Dans sa présentation, Monsieur Éric NADIOPE, représentant du Directeur par intérim de l'UA-BIRA a présenté le contexte en rappelant que les écosystèmes aquatiques africains

abritent des ressources vivantes et non vivantes qui sont aujourd'hui sujettes à plusieurs menaces tels que les changements climatiques, la pollution, l'industrialisation, l'urbanisme et bien d'autres.

Le contexte dans lequel s'inscrit cet atelier a été rappelé et le projet présenté. Il s'agit d'un projet de 3 ans sur « **Conservation de la biodiversité aquatique dans l'économie bleue africaine** » ; projet financé par l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (SIDA) et mis en œuvre par l'UA-BIRA. Ce projet a été lancé en 2021 et permettra à terme de :

- Renforcer des systèmes SCS régionaux ;
 - Identifier pour la conservation de la biodiversité aquatique ;
 - Renforcer les initiatives transfrontalières sélectionnées sur les AMP et les PSM ;
 - Soutenir les initiatives identifiées sur l'atténuation du changement climatique ;
- Intégrer la conservation et la protection de la biodiversité aquatique dans la gestion environnementale du tourisme marin côtier et intérieur dans les écosystèmes aquatiques ;
- Intégrer les femmes, le genre et les jeunes dans les initiatives de protection de la biodiversité aquatique.

Il est attendu des pays membres de l'UA qu'ils puissent notamment :

- Ratifier et mettre en œuvre les conventions et accords relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique du point de vue des domaines thématiques de l'APES ;
- Examiner et aligner les politiques et instruments nationaux sur les instruments régionaux et mondiaux pertinents ;
- Participer aux forums pertinents sur la biodiversité aquatique et l'environnement pour renforcer la cohérence de l'Afrique ou les positions africaines communes sur la biodiversité, la gestion environnementale ;
- Renforcer la capacité des approches ou des outils de gestion des pêches et des pratiques aquacoles ;
- Mettre en œuvre une stratégie régionale pour renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans la biodiversité aquatique et la gestion intégrée de l'environnement ;
- Renforcer les capacités en matière de conservation et d'utilisation de la biodiversité aquatique (ZPM, PSM, CdE de l'UA) ;
- Engager des actions pour l'atténuation des effets négatifs du changement climatique ;
- Elaborer des lignes directrices sur le tourisme marin et côtier durable pour assurer la conservation de la biodiversité et la préservation de l'environnement.

Un travail préliminaire a déjà été effectué dans le cadre de ce projet. Il s'agissait de mener un examen et une évaluation des instruments continentaux et mondiaux pertinents pour la biodiversité et l'environnement afin de développer des actions prioritaires pour une meilleure ratification de ces instruments par les États membres de l'UA et les institutions régionales dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Nord de l'Afrique. Les résultats de ce travail ont fait l'objet d'une présentation séparée.

2.3.2 Présentation des résultats du rapport de consultation sur les instruments mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique et à la gestion de l'environnement.

Cette présentation a également été faite par Monsieur Éric NADIOPE. L'étude réalisée par le professeur Frambo Martin Tambinyuo (examen et une évaluation des instruments continentaux et mondiaux pertinents pour la biodiversité et l'environnement afin de développer des actions prioritaires pour une meilleure ratification de ces instruments par les États membres de l'UA et les institutions régionales dans les régions de l'Ouest, du Centre et du Nord de l'Afrique), avait pour objectif d'identifier et évaluer les instruments internationaux pertinents pour la conservation et la gestion de la biodiversité en Afrique et notamment :

- Relever les efforts déployés par les États membres de l'UA pour ratifier, adopter (intégrer) et mettre en œuvre ces instruments ;
- Décrire les processus utilisés et les défis rencontrés en matière de ratification et de mise en œuvre ;
- Élaborer des lignes directrices et des mesures prioritaires pour améliorer lesdits processus ;
- Proposer des solutions réalisables pour relever les défis liés à ces processus.

Le processus général de ratification des instruments a été présenté et les participants ont été exhortés à travailler, dans leurs domaines respectifs, à la ratification, l'internalisation des dispositions pertinentes et l'implémentation des instruments internationaux pertinents. Il a aussi évoqué la possibilité de bénéficier des appuis divers lorsqu'un pays s'engage dans ce processus.

54 instruments internationaux en rapport avec la conservation de la biodiversité aquatique ont été identifiés dont 42 instruments mondiaux et 12 instruments continentaux. En général, ces instruments nécessitent une action de l'État pour leur ratification, leur internalisation et leur implémentation. Parmi ces instruments, on peut citer :

- Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), 1973 ;
- Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets ;
- Convention de 1958 sur la pêche et la conservation des ressources biologiques de la haute mer ;
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM)
- Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN, 2016 ;
- Convention sur la diversité biologique (CDB).

S'agissant du Cameroun en particulier, l'étude a relevé que le Cameroun a ratifié 25 de ces instruments, n'en a adopté que 8 mais est en train de mettre en œuvre 18 de ces 54 instruments. Ce qui révèle qu'il y a des instruments que le Cameroun met en œuvre mais sans en être partie. Ceci constitue un manque à gagner car il ne peut bénéficier des appuis y

relatifs. Lesdits appuis sont réservés aux Etats partis. Cette étude est arrivée à la conclusion que le niveau de mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique est faible au Cameroun.

Les difficultés identifiées dans le cadre de cette étude, relatives à la ratification de ces instruments sont en rapport d'une part avec le manque de capacités financières et techniques, et d'autre part avec l'ignorance de ces instruments.

2.3.3 Présentation d'un résumé des cadres politiques ou réglementaires existants par les représentants des administrations sectorielles invitées

Cette phase a permis d'écouter les différents représentants des administrations (ministères) conviés et d'échanger sur leurs différentes présentations.

- Pêche et aquaculture

La présentation a été faite par Monsieur ESSOME BANG Jordan, Cadre à la Direction des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques (Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales). Il a présenté le Cadre Politique et Institutionnel de la pêche et de l'aquaculture (Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030, stratégie de développement du secteur rural, le Plan Stratégique d'import-substitution du sous-secteur pêches et aquaculture). Plusieurs Instruments règlementaires de la pêche et de l'aquaculture au Cameroun ont été rappelés (lois, décrets et arrêtées nationaux).

Il a relevé le fait que la loi portant sur la pêche date de 1994 et est en cours de révision. C'est une opportunité à saisir pour internaliser, en attendant la ratification, les dispositions pertinentes des instruments internationaux en relation avec la pêche.

Par ailleurs, la nécessité de ratifier les instruments tels que l'accord du cap, et l'accord sur les mesures du ressort de l'état du port a aussi été relevée.

- Ressources en eau, barrages et énergie

Le représentant attendu du Ministère de l'eau et de l'Energie n'a pas pris part à l'atelier. Le facilitateur, Dr YEPKA Joseph Achille, s'est engagé à échanger ultérieurement avec les responsables dudit ministère. Mais les autres participants qui travaillent dans ce domaine ont relevé que la loi sur l'eau est en cours de révision car obsolète. Ladite loi (Loi n° 98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau) date de 1998 et ne prend pas en compte certaines problématiques nouvelles. Par exemple, l'eau n'y est pas vraiment considérée comme milieu de vie.

- Conservation et Ecosystèmes Aquatiques Durable

C'est le ministère des Forêts et de la Faune qui est en charge de la conservation des écosystèmes au Cameroun. La présentation a été faite par Monsieur MOHAMADOU, Sous-Directeur des Aires Protégées. Il a énuméré lors de sa présentation quelques instruments internationaux tels que la convention sur le patrimoine mondial ainsi que la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Il a mentionné quelques instruments règlementaires nationaux tels que la Loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, le Plan National de

Gestion de l'Environnement (PNGE) élaboré entre 1993 et 1996. Il a également fait part des efforts consentis par le Cameroun pour la conservation des écosystèmes aquatiques et l'aménagement des aires protégées marines avec la création des parcs marins tels que le parc de Douala-Edéa.

Le cadre législatif de la conservation des écosystèmes (loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche) est aussi en cours de révision car dépassé.

- Changement climatique, résilience, environnement

La présentation a été faite par Monsieur NDOMO Jules Christian représentant du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Il a énuméré lors de sa présentation quelques instruments internationaux qui constituent leurs outils de travail au quotidien tels que la convention RAMSAR sur les zones humides, la convention d'Abidjan sur la protection des milieux marins et côtiers en Afrique de l'Ouest et Centrale, la convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Il a également mentionné quelques instruments politiques, juridiques et règlementaires nationaux tels que la loi portant sur le régime de l'eau, la loi 96 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement qui a des références à l'environnement côtier et marins, le plan d'action sur la biodiversité, la stratégie nationale de protection des mangroves et écosystèmes côtiers, le plan d'action national sur les luttes contre les pollutions marines d'origine terrestre.

Il ressort de cette présentation que certains aspects des missions du ministère de l'environnement sont sous la responsabilité d'autres ministères ce qui nécessite une meilleure coordination et une bonne collaboration pour être efficace. Par ailleurs, il existe beaucoup de plan nationaux ou des stratégies nationales relatives à la protection de l'environnement et notamment les écosystèmes aquatiques. Mais ces plans manquent souvent de détails pour lutter efficacement contre certains types de pollution ou alors ne sont pas mis en œuvres à cause d'une insuffisance de moyens aussi bien en terme de ressources humaines qu'en termes techniques, financiers et matériels.

-Tourisme Côtier et Maritime

La présentation a été faite par Monsieur ELLA ELLA Joël Christian Sous-Directeur des Infrastructures de loisirs (Ministères du tourisme et des loisirs). Lors de sa présentation il a tenu à rappeler que le Cameroun est membre de l'Organisation Mondiale du Tourisme. Il a également présenté quelques instruments règlementaires nationaux tels que la Loi n° 96/12 du 05 août 1996 sur le tourisme, la loi n° 2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun. Il a fait mention dans cette présentation de la proportion d'attraction touristique du Cameroun en tourisme nautique et balnéaire qui est estimé à 41%.

Il a conclu sa présentation en soulignant le fait que le tourisme marin et côtier n'est pas spécifiquement adressé dans la réglementation. Les dispositions existantes sont des dispositions générales concernant le tourisme dans sa globalité. Les spécificités relatives aux aspects marins et côtiers sont absentes.

-Transport maritime, commerce, ports, sûreté maritime, sécurité et application de la loi

La présentation a été faite par Monsieur EOUSSA Albert Chef de Service du Trafic et de la sûreté des transports (Ministère des Transports). Quelques conventions dont le Cameroun est partie ont été énumérées tels que MARPOL, CICOS, le MoU d'Abuja et la Charte de Lomé. Il a été également présentés certains textes nationaux tels que l'Ordonnance N°62-OF-30 du 31 mars 1962 portant code de la marine marchande du Cameroun, la Loi n° 2000/02 du 17 avril 2000 relative aux espaces maritimes de la République du Cameroun, la Loi n° 83/016 du 21 juillet 1983 réglementant la police à l'intérieur des domaines portuaires et la Loi n° 98/021 du 24 décembre 1998 portant organisation du secteur portuaire.

En dehors du cadre législatif et réglementaire qui nécessite une actualisation, le représentant du ministère des Transports a surtout relevé l'insuffisance (en ressources humaines, matérielles et technologiques) des capacités de surveillance du secteur maritime par l'autorité maritime nationale. Il a indiqué que le carton rouge infligé au Cameroun et qui le classe comme pays non coopérant en matière de lutte contre la pêche INN n'est pas un problème de pêche à proprement parlé, mais traduit plutôt les capacités limitées du Cameroun à contrôler efficacement les bateaux qui battent son pavillon et qui travaillent en haute mer ou dans les ZEE des pays tiers, quel que soit leurs activités (pêche, commerce, transport, etc.). Il y a donc une nécessité de ratifier un instrument comme le C188 et l'Accord sur les mesures du ressort de l'Etat du port qui permette une meilleure collaboration avec les pays tiers dans le contrôle et la surveillance des bateaux.

- Ressources minérales, pétrole, gaz et industries novatrices

La présentation a été faite par Monsieur KOUAKEP Clotaire Sous-Directeur des Hydrocarbures, du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT). Il a évoqué lors de sa présentation pour ce qui est des instruments internationaux, la convention de Minamata sur le mercure dont le Cameroun est parti. Il a évoqué le cadre politique, législatif et réglementaire national avec des textes tels que la loi portant sur le régime de l'eau, la Loi N° 2019/008 du 25 avril 2019 portant Code Pétrolier, la Loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016 portant code minier et la Loi n° 2012/006 du 19 avril 2012 instituant le Code gazier.

Mais il a relevé que les codes minier et gazier nécessitent une révision. D'autre part il est ressorti de cette présentation que les populations à la base (populations riveraines) devraient être plus associées à la mise en œuvre du code minier et particulièrement au suivi des travaux d'exploitation et de restauration des sites exploités. Cette implication est bien prévue dans le cadre de la loi portant code de la décentralisation mais ces populations ont besoin de voir leurs capacités renforcées pour être capables d'assumer leurs nouvelles responsabilités dans le cadre de la décentralisation.

2.3.4 Présentation des résultats de l'examen des instruments nationaux / cadres réglementaires pertinents et des lacunes identifiées par rapport aux instruments mondiaux pertinents.

La présentation a été faite par Dr YEPKA Joseph Achille Sous-Directeur de la Pêche Industrielle et Artisanale au MINEPIA, consultant national de l'UA-BIRA pour les travaux de cet atelier. Il a donné dans sa présentation un aperçu des instruments internationaux entre autres la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), l'accord du Cap (ADC) de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), 2012, l'Accord sur les mesures de ressort de l'Etat du port, etc.

Il a ensuite présenté les succès du Cameroun en termes de ratification et mise en œuvre des instruments internationaux au Cameroun. A ce titre il a présenté la convention CITES et la RAMSAR comme des réussites. A cet effet, il a précisé que :

- La CITES est mise en œuvre au Cameroun en incorporant ses dispositions dans les législations nationales, notamment à travers. L'Arrêté n°0648/MINFOF du 18 décembre 2006 qui fixe la liste des animaux des Classes, A, B et C. Cet arrêté précise que la Classe A est constituée de l'Annexe 1 de la CITES et des espèces appartenant à des groupes installés hors de la nature, en danger critique, en voie d'extinction, ou vulnérable au regard de la classification de l'UICN. L'article 3(1) prévoit que la classe B comprend les espèces qui bénéficient d'une protection partielle et ne peuvent être chassées, capturées ou tuées qu'en obtenant un titre ou une licence de chasse. La section 6 stipule que la classe B comprend les espèces de l'annexe II de la CITES à l'exception de celles déjà admises dans la classe A au niveau national de la classification CITES et celles des groupes menacés avec des préoccupations mineures avec les catégories de l'UICN. La classe C comprend les espèces animales autres que celles des classes A et B. Les espèces de la classe C sont partiellement protégées. Leur capture et leur mise à mort sont réglementées pour maintenir la dynamique de leurs populations. La classe C comprend tous les mammifères, reptiles et batraciens autres que ceux des classes A et B et les oiseaux de l'annexe III de la CITES à l'exception de ceux déjà admis dans les classes A ou B au niveau national de la classification CITES ou appartenant à des groupes de préoccupation mineure selon UICN.

- La convention de RAMSAR (convention relative aux zones humides d'importance internationale en particulier les habitats des oiseaux aquatiques). Couramment appelée convention sur les zones humides, la convention RAMSAR est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et ratifiée par Cameroun le 13 janvier 2006. Sa mise en œuvre au Cameroun s'est traduite par l'inscription de la protection des zones humides d'importance internationale dans la loi n° 96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun. Dans ce cadre, le Cameroun a déjà inscrit 7 sites, d'une superficie totale de 827 060 ha. Il s'agit de : la plaine d'inondation de Waza-Logone (Extrême-Nord), du lac Barombi Mbo (Sud-Ouest), de la partie camerounaise du fleuve Sangha (Est), de la partie camerounaise du lac Tchad (Extrême-Nord), de l'Estuaire du Rio del Rey (Sud-Ouest), de la partie camerounaise du fleuve Ntem (Sud) et de la zone humide d'Ebogo (Centre). Le processus d'inscription de six nouvelles zones humides comme sites Ramsar est en cours. Les zones humides concernées sont : le parc national de Ma Mbed Mbed

dans l'Extrême-Nord, le bas Sanaga vers l'estuaire, la plaine inondée du Nyong dans le Centre, le lac Ossa et le bassin versant du Nkam-Wouri dans le Littoral et enfin la zone humide de Batoke-Bakinguile dans le Sud-Ouest.

Il a également présenté les cadres nationaux (politique, législatif et même administratif) ainsi que les types d'écarts qu'il y a entre les textes nationaux et les instruments internationaux y relatifs. Dans chaque domaine, les textes existants ont été présentés ainsi que les écarts spécifiques. Il est ressorti globalement de cette présentation que les écarts observés peuvent être regroupés en trois catégories :

- **Les écarts relatifs à la ratification des instruments internationaux**

Il s'agit ici du fait que le Cameroun n'est pas parti d'un certain nombre d'instruments internationaux qui sont pourtant très pertinents pour la conservation des écosystèmes aquatiques et l'atténuation des effets des changements climatiques dans le cadre de l'économie bleue.

- **Les écarts relatifs à l'internalisation des dispositions pertinentes des instruments internationaux**

Ces écarts concernent les conventions dont le Cameroun est parti mais donc les dispositions ne sont pas intégrées aux textes nationaux, donc ne peuvent être mises en œuvre. C'est le cas pour MARPOL et la convention de MINAMATA pour ce qui est des instruments contraignants, ou de code de conduite pour une pêche durable de la FAO pour ce qui est des instruments non contraignants.

Il s'agit aussi des écarts concernant l'absence ou l'insuffisance des textes d'application. En effet, les lois qui existent énumèrent souvent des grands principes qui doivent être ensuite opérationnalisés à travers des textes d'application. L'absence de ces textes d'application ou leur insuffisance rends inapplicable la convention dont le Cameroun est parti et dont les principes généraux sont pourtant énoncés clairement dans les lois. C'est le cas de MARPOL, convention pour laquelle les textes d'application ne sont pas suffisamment détaillé ou spécifiques pour lutter efficacement contre tous les différents types de pollution causées par les bateaux. Il faut aussi relever que cette absence ou insuffisance de texte d'application peut être due entre autre à un défaut d'expertise spécifique.

Le consultant national a aussi relevé sur cette question que la plupart des lois des sectorielles sont antérieurs à certaines problématiques et a plusieurs textes internationaux. Voilà pourquoi plusieurs des cadres légaux sont en cours de révision (pêche et aquaculture, eau, mines et gaz, conservation des écosystèmes, etc.). A titre d'exemple, le développement de l'aquaculture devient une option de développement économique et est véritablement implémenté au Cameroun à partir de la décennie 2010 alors que la loi qui est sensé encadrer cette activité date de 1994. Celle-ci est en total déphasage avec la réalité actuelle. Pour internaliser les dispositions pertinentes des instruments internationaux relatifs au développement de l'aquaculture, et son impact sur les écosystèmes aquatiques, cette loi doit absolument être révisée. C'est aussi le cas pour ce qui est des enjeux de la lutte contre la pêche INN, la connaissance de stock des ressources halieutiques. En effet la mise en œuvre d'une

convention telle que l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs (ANUP de 1995 nécessite la connaissance de l'état de la ressource halieutique concernée. Celle-ci n'est pas ratifiée par le Cameroun mais en cas de ratification, sa mise en œuvre nécessite un cadre réglementaire qui rend prioritaire voire obligatoire, l'évaluation des stocks, compte tenu des coûts que cela implique.

Enfin, le consultant national à expliquer que cette internalisation peut prendre l'aspect d'une déclinaison nationale des instruments internationaux non contraignants. Ces documents pourraient être des guides de bonnes pratiques, ou des orientations sur les normes sectorielles à établir. C'est le cas, dans les secteurs de la pêche et de la conservation, des instruments non contraignants comme : - le Code de conduite pour une pêche responsable, - le Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche, - le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, - le Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins.

- Les écarts relatifs à l'atteinte des objectifs visés.

Les écarts visés ici sont dus à la mise en œuvre insuffisante des dispositions existantes dans le cadre légal et réglementaire national. En effet, pour les dispositions légales et réglementaires qui existent, l'on constate que les résultats de leur application sont mitigés et ne sont souvent pas atteints. L'on peut donc ratifier des instruments internationaux, internaliser leurs dispositions pertinentes mais ne pas atteindre les objectifs visés pour diverses raisons. Celles-ci sont relatives à l'insuffisance en ressources humaines qualifiées, l'insuffisance des moyens matériels, technologiques et financiers, mais aussi l'inadaptation au contexte local de certaines mesures préconisées.

Au terme de sa présentation détaillée, il a exhorté les participants à faire des propositions spécifiques mais qui couvrent tous les aspects des différents types d'écarts identifiés, pendant les travaux en atelier.

3. PRÉSENTATION DU MANDAT DES GROUPES DE TRAVAIL

Avant la répartition des participants en groupes de travail, le consultant a définie 7 groupes de travail qui correspondent au découpage administratifs relatif au thème de l'atelier. Il s'agissait pour chaque groupe de :

- identifier les écarts qui existent entre les instruments internationaux et les nationaux du secteur concerné
- proposer des propositions d'actions pour y remédier et les prioriser.

Les sept (07) groupes de travail définis et constitués chacun de 4 participants sont présentés dans le tableau suivant :

	GROUPE DE TRAVAIL	DEPARTEMENT MINISTERIEL CORRESPONDANT
1	Pêche et aquaculture	Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)
2	Conservation et écosystèmes aquatiques durables	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
3	Transport maritime, commerce, Ports,	Ministère des Transports (MINT).

	sécurité et application de la loi	
4	Ressources en eau, barrages et énergie, énergie durable	Ministère de l'eau et de l'énergie (MINEE)
5	Tourisme côtier et maritime	Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)
6	Résilience, changement climatique, environnement, infrastructures	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED)
7	Industrie pétrolière et gazière, exploitation minière, énergie durable, industries innovantes	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)

4. PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE GROUPE EN PLÉNIÈRE ET DES RESULTATS DES DISCUSSIONS GÉNÉRALES

La synthèse des informations issues de la restitution des travaux en ateliers et des discussions générales y relatives est présentée ci-après.

4.1. PECHE ET AQUACULTURE

Les principaux écarts/problèmes relevés par de groupe sont les suivants :

- La non ratification des accords clefs relatifs à la pêche et a l'aquaculture tel que l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs (ANUP de 1995), l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, 2009, la convention 188 de l'Organisation Internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche (C188), 2007, l'accord du Cap (ADC) de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), 2012, l'accord relatif à la sécurité des navires de pêche ;
- Un système inefficace de collecte des données sur le terrain. Ce qui rend difficile les prises de décision en matière de gestion durable de la pêche ;
- La méconnaissance de l'état véritable des stocks halieutiques ;
- Les données sur lesquelles on se base pour la prise de décision sont anciennes ou partielles ;
- Le caractère non dissuasif des sanctions contre la pêche INN ;
- L'insuffisance de moyens technologiques, techniques et financiers pour implémenter les politiques adoptées ;
- L'absence d'un plan National de lutte contre la pêche INN.

Les actions prioritaires préconisées par ce groupe de travail sont les suivantes :

- Ratifier certaines conventions : l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et grands migrateurs (ANUP de 1995), l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et

non réglementée, 2009, la convention 188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche (C188), 2007, l'accord du Cap (ADC) de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), 2012, l'accord relatif à la sécurité des navires de pêche.

- Elaborer un plan d'action national de lutte contre la pêche INN en s'inspirant des textes internationaux non contraignant ;
- Mettre sur pied une cartographie maritime en prenant en compte les stocks et les zones fragiles nécessitant une surveillance accentuée ;
- Réglementer l'aquaculture en prenant suffisamment en compte son impact éventuel sur les écosystèmes aquatiques, compte tenu du fait que la loi existante date de 1994 et ne prends pas en compte le développement notamment commercial et industriel de cette activité ;
- Renforcer les capacités des acteurs et administrations sectorielles en termes de ressources humaines ou matérielles pour la gestion des stocks ;
- Mettre sur pied une plateforme d'échange « économie bleue » qui prendra en compte les sectorielles étatiques et les acteurs non étatiques ;
- Elaborer une stratégie nationale de l'économie bleue pour mieux harmoniser et coordonner toutes les actions entreprises dans le domaine de l'économie bleue.

4.2. CONSERVATION ET ECOSYSTEMES AQUATIQUES DURABLES

Les principaux écarts et lacunes relevés ici sont les suivantes :

- Faible connaissance des instruments importants dans ce secteur tels que les Chartes de l'Eau Autorité du Bassin du Niger et de la Commission du Bassin du Lac Tchad, la Convention sur le Patrimoine Mondial, Culturel et Naturel de 1972 et le Programme sur l'homme et la biosphère (Man And Biosphere) ; ce qui rend leur appropriation très difficile (vulgarisation et sensibilisation)
- Carence d'expertise pour la mise en œuvre des instruments dont l'une des conséquences est la perte des avantages potentiels (renforcement des capacités des parties prenantes) ;
- Méconnaissance de la ressource (inventaires) aussi bien en termes de richesse spécifique que d'abondance ;
- Insuffisance ou absence des moyens technologiques, techniques et financiers pour leur mise en œuvre ;

Comme actions prioritaires à mener, ce groupe a suggéré :

- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques pour une meilleure appropriation de la convention sur la diversité biologique et sa mise en œuvre ;
- Renforcer les capacités de toutes les administrations concernées en vue de l'application de l'article 22 de la loi 94/01 du 20 janvier 94 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, qui fixe l'objectif de conservation des forêts permanentes à 30% du territoire national ;
- Renforcer les capacités des différents acteurs pour la réalisation des inventaires, compte tenu des insuffisances concernant la richesse et l'abondance spécifiques de nos écosystèmes aquatiques ;

- Vulgariser l'approche écosystémique dans la gestion des écosystèmes notamment au niveau des collectivités territoriales décentralisées car des compétences y relatives leurs sont transférées ;
- Former et sensibiliser les acteurs étatiques et non étatiques sur les instruments internationaux pertinents relatifs à la conservation et la durabilité des écosystèmes, en vue de l'appropriation desdits.

4.3. TRANSPORT MARITIME, COMMERCE, PORTS, SECURITE ET APPLICATION DE LA LOI

Plusieurs écarts ont été identifiés pendant les travaux de ce groupe et présentés au cours de la restitution. Il s'agit des écarts ci-après :

- Insuffisance de moyens (technologiques, matériels, financiers) pour assurer efficacement les missions de contrôle et surveillance des bateaux en mer, dans la ZEE du Cameroun ou dans celles des pays tiers ;
- Obsolescence du cadre juridique relatif au transport maritime au Cameroun ;
- Faible implication des populations riveraines dans l'élaboration, la mise en œuvre du suivi-évaluation des projets ;
- La non ratification de la Convention du Travail Maritime, 2006

Les actions prioritaires à mettre en œuvre proposées par ce groupe sont les suivantes :

- Accompagner le gouvernement dans la ratification de la Convention du Travail Maritime de 2006 ;
- Renforcer les capacités (techniques, technologiques, matérielles, financières) pour assurer efficacement les missions de contrôle et surveillance des bateaux en mer, dans la ZEE du Cameroun et de tous les bateaux battant pavillon camerounais même dans les ZEE des pays tiers et en haute mer ;

4.4. RESSOURCES EN EAU, BARRAGES ET ENERGIE, ENERGIE DURABLE

Les écarts/lacunes suivants ont été présentés par ce groupe de travail :

- La Faible appropriation des textes par les différentes parties prenantes ;
- L'insuffisance d'harmonisation des interventions sectorielles dans le domaine de l'eau et énergie ;
- Les insuffisances observées dans le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES) liés à la faiblesse des moyens humains , matériels et financiers ;
- La méconnaissance et la faible adhésion au concept de l'économie bleue ;
- L'insuffisance de coordination des actions des différentes sectorielles relatives à l'eau et l'énergie.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre comme solution aux écarts identifiés sont les suivants :

- Intégrer la considération de la ressource eau comme milieu de vie de la biodiversité dans le projet de révision de loi portant régime de l'eau ;
- Réviser la loi sur l'eau et internaliser les dispositions pertinentes des textes internationaux y relatives et en adoptant une approche écosystémique ;

- Elaborer une stratégie nationale de l'économie bleue dans laquelle sont intégrées toutes les activités relatives à l'eau et l'énergie ;
- Mettre en place un cadre de coordination de toutes les activités relatives à l'économie bleue ;
- Renforcer les capacités des populations riveraines dans le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- Former et sensibiliser les différents acteurs sur la réglementation nationale et internationale relative à l'eau et à l'énergie ;
- Développer un cadre réglementaire favorisant le développement des énergies solaires et éoliennes ;
- Mettre sur pieds une banque de données/informations nationale où toutes les sectorielles et organisation de la société civile peuvent renseigner sur les activités menées en matière développement d'économie bleu.

4.5. TOURISME COTIER ET MARITIME

Ce groupe de travail a présentés les écarts suivants :

- Faiblesse de la législation en matière de tourisme côtier et maritime ;
- Insuffisance de convention et d'engagement de l'Etat camerounais en matière de tourisme sur le plan international ;
- Absence d'un plan d'urbanisation harmonisé pour l'aménagement touristique et de loisirs ;
- Pression des investisseurs de grandes firmes sur le respect environnemental ;
- Insuffisance de financement pour les projets de promotion écotouristiques marins ;
- Faible culture du tourisme durable.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre comme solution aux écarts identifiés sont les suivants :

- Élaboration des schémas directeurs nationaux d'aménagement touristiques et de loisirs ;
- Instauration des taxes écologiques et touristiques ;
- Amélioration de la gestion de la capacité d'accueil ;
- Renforcement du suivi et de la surveillance institutionnelle ;
- Promotion de la culture de la biodiversité marine ;
- Mise sur pieds des plateformes de collaboration avec les acteurs étatiques, les élus locaux et la société civile pour le développement des activités écotouristiques marins ;
- Élaboration du guide du tourisme côtier ;
- Certification écolabels pour les établissements de tourisme et de loisirs engagés ;
- Renforcement des mesures d'atténuation des effets du tourisme côtier et maritime ;
- Promotion des infrastructures touristiques écologiques.

4.6. RESILIENCE, CHANGEMENT CLIMATIQUE, ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES

Les écarts/lacunes suivants ont été présentés par ce groupe de travail :

- La publication de certaines lois sans leurs textes d'application ;
- L'insuffisance des normes, et de la mise en œuvre des lois existantes ainsi que des différents outils d'investigation ;
- Plusieurs autres Départements Ministériels traitent des thématiques propres ou connexes à l'environnement sans une réelle coordination ou supervision du ministère en charge de l'environnement
- le manque de cohérence entre certains textes portant sur l'environnement (code minier, code pétrolier et la loi-cadre ;
- L'insuffisance des textes réglementant les énergies renouvelables ;
- L'insuffisance de personnel en qualité et en quantité ;
- L'absence d'une comptabilité environnementale ;
- La méconnaissance et la faible adhésion au concept de l'économie bleue ;
- L'insuffisance d'appropriation du concept de l'économie bleue ;
- la mise en œuvre de certaines lois sectorielles qui se caractérisent par des interférences des rôles et des conflits de compétences entre divers ministères sectoriels ;
- La présence des cellules environnementales dans certains départements ministériels qui ne sont pas prévues dans l'organigramme du MINEPDED et ne dépendent pas de celui-ci ;
- la non implication du MINEPDED dans les activités des cellules environnementales existantes dans certains départements ministériels ;
- L'insuffisance d'harmonisation des interventions sectorielles dans le domaine de l'environnement ;
- la dilution du mandat du MINEPDED, dont la position horizontale ne confère aucune autorité sur les prérogatives environnementales des ministères sectoriels ;
- les interférences des rôles et des conflits de compétences entre divers ministères sectoriels dans la mise en œuvre de certaines lois, relativement à la définition des modalités et principes de gestion durable des ressources naturelles;
- Les insuffisances observées dans le suivi des Plans de Gestion Environnementale et Social (PGES) liés à la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers ;
- la multiplicité des intervenants à des degrés divers dans la gestion des déchets qui est marquée par des interventions qui ne sont généralement pas coordonnées ;
- la non opérationnalisation de la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) et du Fonds National de l'environnement et du Développement Durable ;

Les propositions suivantes ont été formulées en guise d'actions prioritaires à mettre en œuvre :

- L'opérationnalisation de l'Observatoire National sur les Changements Climatiques ;
- L'opérationnalisation de la Commission Nationale de l'Environnement et du Développement Durable (CNEDD) ;
- L'actualisation de la loi cadre relative à l'environnement ;
- L'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'économie bleue
- La mise sur pieds d'une structure interministérielle de coordination des actions dans le cadre de l'économie bleue

- Le renforcement des capacités des collectivités territoriales décentralisées relativement aux compétences qui leur sont transférées en relation avec les changements climatiques et la gestion de l'environnement ;
- Le renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre efficaces des PGES ;
- Le renforcement des capacités du Cameroun dans le tracking des fonds bleus ;
- Le renforcement de la transparence dans la mise en œuvre des activités du sous-secteur.

4.7. INDUSTRIE PETROLIERE ET GAZIERE, EXPLOITATION MINIERE, ENERGIE DURABLE, INDUSTRIES INNOVANTES

Dans le cadre de la restitution des travaux en atelier, ce groupe de travail a identifié les écarts/lacunes suivantes :

- Obsolescence des textes de loi, notamment les lois portant code minier et code gazier ;
- Insuffisance des dispositions légales et réglementaires permettant de réprimer efficacement les infractions en matière d'utilisation du mercure dans l'industrie minière ;
- Insuffisance d'implication des Communautés Territoriales Décentralisées et des populations riveraines dans le suivi des activités minières et la restauration de l'environnement ;
- La faiblesse des sanctions relatives aux infractions dans l'exploitation minière ;

Les actions prioritaires à mettre en œuvre comme solution aux écarts identifiés sont les suivantes :

- Révision des codes minier et gazier ;
- Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du traité international BBNJ (Biodiversity Beyond National Jurisdiction) de mars 2023 ;
- Renforcement des capacités des populations riveraines dans le suivi de la mise en œuvre des PGES ;
- Elaboration d'une stratégie nationale de développement de l'économie bleue et intégration de toutes les activités relatives à l'industrie minière et gazière dans un plan général de développement de l'économie bleue ;
- Formation et sensibilisation aussi bien les acteurs étatiques que non étatiques sur la convention de MINAMATA sur le mercure.

5- PRESENTATION DE L'EBAUCHE DU RAPPORT SUR L'HARMONISATION DES POLITIQUES SECTORIELLES ET DES CADRES REGLEMENTAIRES EN CE QUI CONCERNE LES INSTRUMENTS MONDIAUX.

Le plan et l'ébauche du rapport de consultation ont été présentés par le consultant national Dr YEPKA Joseph Achille et celui-ci a reçu un avis favorable de la part de l'assistance. Les participants ont relevé que cette ébauche de rapport reflète les discussions qui ont eu lieu pendant l'atelier et ont exprimé leur approbation pour les propositions nouvelles faites dans le rapport, propositions qui, selon les participants, complètent bien celles qui ont été présentées au cours de l'atelier. Aucune proposition de modification n'a été apportée.

6- COMMUNIQUE FINAL

Le projet de communiqué final a été présenté par Monsieur Eric Nadiope. Celui-ci a fait l'objet de quelques amendements par les participants, avec le souci que la version anglaise reflète au mieux les discussions qui se sont déroulées en français. Au terme de ces amendements, le communiqué final a été lu entièrement et adopté par acclamation. Ledit communiqué final est joint en annexe.

III- RECOMMANDATIONS

De nombreuses recommandations ont été faites au cours de cet atelier. Parmi les plus importantes, on peut noter :

1. Accompagner le Cameroun dans le processus de ratification des politiques et instruments juridiques internationaux pertinents en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion de l'environnement (AMREP, ANUP, MLC, C188, etc.).
2. Accompagner le Cameroun dans le processus d'internalisation des politiques et instruments juridiques internationaux pertinents en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion de l'environnement (MARPOL, MINAMATA, CDB, CCNUCC, etc.).
3. Accompagner le Cameroun dans le processus d'implémentation de politiques et instruments juridiques internationaux pertinents en matière de conservation de la biodiversité et de la gestion de l'environnement (CICOS, AMREP, ANUP, MLC, C188, MARPOL, MINAMATA, CDB, CCNUCC).
4. Elaborer une stratégie nationale de développement de l'économie bleue.
5. Mettre sur pieds une structure ou un cadre de coordinations des activités de l'économie bleue au Cameroun. Il pourrait s'agir d'Appuyer et renforcer des capacités de la plateforme de coordination de l'action de l'Etat en mer et des plateformes sectorielles existantes en rapport avec les questions liées au développement de l'économie bleue ;
6. Mettre en place d'une banque de projets en matière de conservation de la biodiversité et de gestion de l'environnement dans le cadre du développement de l'économie bleue et mobiliser des fonds
7. Promouvoir la collaboration entre les Départements ministériels, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées par la conservation de la biodiversité et de la gestion de l'environnement
8. Encourager le transfert de technologies et de compétences dans la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en matière d'économie bleue
9. Réaliser des études périodiques sur l'internalisation et la mise en œuvre de politiques et instruments juridiques relatifs à l'économie bleue ;
10. Renforcer les capacités du Cameroun dans le tracking des fonds bleus ;
11. Développer un cadre législatif et règlementaire favorable au développement des énergies solaires et éoliennes ;
12. Faire un reportage concerté des activités visant à atteindre les objectifs de développement de l'économie bleue aux différents partenaires internationaux en vue de capter davantage retombées financières :

13. Mettre en place des mesures optimales de répression et de sanction dissuasives pour garantir la protection de l'environnement ;
14. Rendre effectif le contrôle, la surveillance des bateaux en mer
15. Mettre sur pieds une banque de données/informations nationale où toutes les sectorielles et organisation de la société civile peuvent renseigner sur les activités menées en matière développement d'économie bleu ;
16. Détailler les stratégies de suivi-évaluation des projets mis en œuvres ;
17. Renforcer le rôle des populations riveraines dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi-évaluation des projets ;
18. Intégrer la considération de la ressource eau comme milieu de vie dans le projet de loi portant régime de l'eau et adopter une approche écosystémique.

IV- CONCLUSION

L'atelier visant à accompagner la République du Cameroun pour l'adaptation aux instruments régionaux, continentaux et mondiaux relatifs à la conservation de la biodiversité aquatique, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique et à la gestion de l'environnement a connu l'atteinte de ses objectifs. L'atelier s'est déroulé dans un climat convivial et animé par la qualité professionnelle des participants.

Quelques écarts ont été observés entre les politiques et instruments juridiques internationaux pertinents avec ceux au niveau national sur les thématiques suivantes : pêche et aquaculture, conservation, gestion de l'environnement et changement climatique, transport maritime, tourisme côtier et maritime, eau et énergies durables. Ces écarts étaient pour la plupart liés aux insuffisances de moyens financiers, matériels et techniques pour la mise en œuvre de politiques et instruments juridiques en vigueur. Au total, neuf (09) recommandations prioritaires ont été formulées à l'attention de l'UA-BIRA dans le but d'accompagner la République du Cameroun à minimiser ou à lever ses écarts.

La durée de l'atelier n'a pas permis de parcourir toutes les politiques et instruments juridiques pertinents, il serait judicieux que les parties prenantes présentes continuent cette activité de révéler les écarts qui existent entre les politiques et instruments juridiques internationaux pertinents avec ceux au niveau national en matière de conservation de la biodiversité et de gestion de l'environnement afin de mettre en place une stratégie pour les lever.

ANNEXES

- 1- Liste des participants**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Communiqué final**
- 4- Quelques photos de l'atelier**

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOMS ET PRENOMS	ADMINISTRATION/STRUCTURE	CONTACTS/EMAILS
1	NADIOPE Eric	Aquatic biodiversity Policy Legal Institutional Officer-AU-IBAR	Eric.nadiope@au-ibar.org
2	YEPKA Joseph Achille	Sous-Directeur de la Pêche Industrielle et Artisanale Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	yepkajoseph@gmail.com 697 092 973
3	NDOMO TSALA Jules Christian	CUIAA / Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	jcndomo@yahoo.com 679 985 168
4	ATEBA Dieudonné Xavier	Cameroon Wildlife Conservation Society/ Réseau Camerounais des Mangroves	ateonxav@yahoo.fr 677 525 956
5	THOME Patrick Gervais	Attaché au Secrétariat General des Services du Premier Ministre	patrickthome@yahoo.fr 699 950 995
6	BEGOUDE Didier	Chef de Division de la Biodiversité, Forêt et Environnement / Institut de Recherche Agronomique pour le Développement (IRAD)	dbegoude@gmail.com 695 087 676
7	IMOULANOK Louis Martin	Président du syndicat des armateurs de la pêche industrielle	ilmcmama@yahoo.com 672 727 747
8	TAMBI Sammy Ako	Directeur de la Mission de Développement de la Pêche Artisanale Maritime (MIDEPECAM)	sammyakotambi@yahoo.com 678 326 565
9	ANDJEMBE -Ph	Ministère des Transports	696 414 304
10	ELLA ELLA Joëll Christian	Chef de service des études techniques / Ministère du Tourisme et des Loisirs (MINTOUL)	Blackcogito08@gmail.com 673 900 627
11	BIANRA MOHAMED Socrates	Assistant technique eau et climat Global Water Partnership-CAF	Bianra.msocrates@gwp-caf.org 696 823 301
12	NGONO Hortense epse NGA ONANA	Présidente du Centre d'Etudes et de Recherches pour l'Environnement et le Développement (CERED)	h_ngono@yahoo.fr 699 638 239
13	DOUGMENE TIKENG Ariane	Cadre à la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques / Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	tikengariane44@gmail.com 698 529 128
14	ESSOME BANG Jordan	Cadre à la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques / Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales	essomjor@gmail.com
15	ESSOMBA BILOA Rachel	Enseignante à l'Institut des Sciences Halieutiques / Université de Douala	Biloa.rachel@gmail.com
16	ZEBAZE TOGOUET Serge Hubert	Professeur de l'Université de Yaoundé I / Laboratoire d'Hydrobiologie et Environnement.	zebasehu@yahoo.fr 699 026 839 / 677 453 070
17	MBOH TANYI MBOH	Cadre au Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT)	mbohtanyimboh@gmail.com 650 132 610 695 271 050
18	FANTONG Zealous Gietbong	Sous-directeur des technologies des pêches et des industries halieutiques /	f_giet@yahoo.com 650 132 610 / 696 008 949

		Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	
19	MBALANDA ONANA Felix	Consultant Halieute, Président de CAMERFISH	Paulmbalanda@yahoo.fr 696 906 427
20	BEYENE Ateba Epe Baliaba	Présidente du Réseau Africain des femmes transformatrices des produits de la pêche (AWFISHNET)	Beyene.beyene@yahoo.fr 694 336 824
21	FONKOU CHANOU Jean Eric	Chef de service des organisations à caractère Politique, Économique Social et Humanitaire, à la Direction des Nations Unies et de la Coopération Décentralisée / ministère des Relations Extérieures	chanoufonkou@gmail.com 698 114 804
22	BELA MANGA Alain Theophile	En service au Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature	belamangaalain@yahoo.fr 699 813 510
23	ATEM Emilia BESSEN	Chef de Division des affaires administratives et financière du Limbe Nautical Arts and Fisheries Institute	Atembessen102@gmail.com 674 926 761
24	MAKOBE Francis	Directeur du Centre Communautaire de Pêche Artisanale de Kribi	fmakobe@gmail.com 699 207 789
25	MOHAMADOU	Sous-directeur des Aires Protégées Ministère des forêts et de la Faune	Kangadi2003@yahoo.fr 697 107 341
26	SIKANA SUMBWA	AU-IBAR	Sika.sumba@au-ibar.org
27	SIMPHROSE OGUTU	AU-IBAR	Simphrose.ogutu@au-ibar.org
28	DJEGO Fulbert	Cadre à la Direction des pêches, de l'aquaculture et des industries halieutiques / Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales	fdjego@gmail.com 694 718 305
29	EOUSSA Albert	Ministère des Transports	eoussaalbert@gmail.com 697 156 167

ANNEXES 2 : ORDRE DU JOUR

Time	Activity	Facilitator
Day 1: 13th Thursday July, 2023		
09:00-09:30	ARRIVAL & REGISTRATION OF PARTICIPANTS	AU-IBAR
OFFICIAL OPENING SESSION <i>Moderator:</i> Dr. Yepka Joseph (National Consultant)		
09:30-10:30	<i>Welcome remarks by:</i> Ag. Director AU-IBAR	Dr. Nick Nwankpa or Representative
	Opening Statement by: His Excellency Dr. TAIGA, Minister of Livestock, Fisheries and Animal Industries, Republic of Cameroon	H.E. the Hon. Minister, Dr TAIGA
	Background & Objectives of the meeting and overview of the project on (Conservation of Aquatic Biodiversity in African Blue Economy Context).	Mr. Nadiope Eric <i>Aquatic Biodiversity Conservation Policy, Legal and Institutional Expert, AU-IBAR</i>
10:30 -10:35	FAMILY PHOTO AND TEA BREAK	AU-IBAR
TECHNICAL SESSION 1: SETTING THE SCENE PRESENTATION <i>Moderator:</i> Nadiope Eric		
11:00-11:30	Presentation of the outcomes of the Consultancy report on Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environmental management	Mr. Nadiope Eric, AU-IBAR
11:30-12:30	Presentation of synopsis of existing Policy or Regulatory Instruments by invited delegates for the following sector: 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement	(10) Fifteen minutes each Representative from the Ministry of Fisheries and Aquaculture, Ministry of forestry and fauna conservation and sustainable aquatic ecosystems Representative from the Ministry of transportation/shipping, trade, ports, maritime security, safety and enforcement

	<p>4. Coastal and maritime tourism,</p> <p>5. Climate change, resilience, environment, infrastructure</p> <p>6. Sustainable Water and energy</p> <p>7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries</p>	<p>Representative of the Ministry responsible for Coastal and maritime tourism,</p> <p>Ministry responsible for Climate change, resilience, environment, infrastructure</p> <p>Representative of the Ministry responsible Sustainable Water and energy</p> <p>Ministry responsible for mineral resources and innovative industries</p>
12:30 -13:00	Discussion	
13:00-14:00	Lunch	
14:00-14:30	<p>Presentation on the outcome of review of relevant National Instruments/Regulatory Frameworks and the identified gaps vis a vis relevant Global Instruments</p> <p>1. Fisheries, aquaculture,</p> <p>2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems</p> <p>3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement</p> <p>4. Coastal and maritime tourism,</p> <p>5. Climate change, resilience, environment, infrastructure</p> <p>6. Sustainable Water and energy</p> <p>7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries</p>	<p>Dr. Yepka Joseph (National Consultant)</p>
14:30-15:00	Discussions	All

WORKING GROUP SESSIONS		
Moderators: Mr. Nadiope Eric Aquatic Biodiversity Conservation Policy, Legal and Institutional Expert, AU-IBAR		
15:00-15:10	Presentation of the terms of reference for the working groups: <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	(Dr. Yepka Joseph (National Consultant))
15:10-16:00	Working Groups on identification of issues, gaps, challenges and priority actions for harmonizing the National Strategy / Framework with the Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environment management in shared freshwater ecosystems <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 	Working Groups

	7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries	
16:00-16:15	TEA BREAK	ALL
16:15-17:45	<p>Working group session CONTINUED</p> <p>Working Groups on issues, Gaps, challenges and priority actions for harmonizing the National Strategy / Regulatory Framework with the Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environmental management in shared freshwater ecosystems</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	Working Groups
17:45-18:00	Closure for the day one	

Day 2: 14th Friday July, 2023		
TECHNICAL SESSION 2 WORKING GROUPS		
08:30 - 08:40	RECAP of DAY 1 proceedings	
08:40-13:00 Including Tea-break	Working Groups on issues, Gaps, challenges and priority actions for harmonizing the National Strategy / Regulatory Framework with the Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environment	<i>Dr. Yepka Joseph (National Consultant)</i>

	<p>management in shared freshwater ecosystems</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	
13:30-14:00	LUNCH	
PLENARY SESSION: Mr. Nadiope Eric		
14:00 – 15:00	<p>Plenary - presentation of identified issues, gaps, challenges and priority Policy actions or measures and objectives for mainstreaming relevant Global Instruments for conservation of aquatic biodiversity and environment management into the</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	All/ Group Chairs

15:00-16:00	<p>General Discussions and adoption of identified policy measures and objectives</p> <p>Harmonization of National Instruments (for the sector below) with relevant and</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	All Participants
16:00-16:30	<p>Presentation of the Outline for harmonization of sectoral Policies and Regulatory Frameworks with respect to Global Instruments on conservation of aquatic biodiversity and environmental management.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Fisheries, aquaculture, 2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems 3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement 4. Coastal and maritime tourism, 5. Climate change, resilience, environment, infrastructure 6. Sustainable Water and energy 7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries 	<i>Dr. Yepka Joseph</i> <i>(National Consultant)</i>

16:30-16:45	Adoption of Communique	Nadiope Eric
CLOSING CEREMONY: Moderators: Mr. Eric Nadiope		
16:45-17:00	<p>Vote of thanks Statement by participant</p> <p>Statement by: The Director for Fisheries and Aquaculture- Cameroon</p> <p>By representative of AU-IBAR</p> <p>His Excellency Doctor TAIGA MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES</p>	

ANNEXES 3: COMMUNIQUÉ FINAL

Communique for the NATIONAL WORKSHOP TO SUPPORT THE REPUBLIC OF CAMEROON TO DOMESTICATE RELEVANT GLOBAL INSTRUMENTS RELATED TO AQUATIC BIODIVERSITY CONSERVATION, CLIMATE CHANGE MITIGATION AND ADAPTATION AND ENVIRONMENTAL MANAGEMENT



13th – 14th July, 2023,

YAOUNDE - CAMEROON

INTRODUCTION

AU-IBAR in collaboration with the Republic of Cameroon held a National consultative workshop in Yaounde, Cameroon from the 13th to 14th July, 2023, with the objective of supporting the Republic of Cameroon to review National Policy and Regulatory Frameworks/Instruments related to Blue Economy Sectors. The workshop also aimed at identifying gaps, priority issues and actions for domesticating and implementation of Global Instruments relevant to conservation of aquatic biodiversity, climate change mitigation and environmental management.

The workshop was organized as part of activities of the project on “Conserving Aquatic Biodiversity in African Blue Economy” being implemented by AU-IBAR with funding from

the Swedish International Development Cooperation Agency (SIDA). The project aims to enhance institutional capacity of African Union Member States and Regional Institutions on conservation of aquatic biodiversity in the context of the Africa Blue Economy Strategy.

OPENING SESSION

The workshop started with official opening session moderated by Dr. Yepka Joseph, Mr. Nadiope Eric, Aquatic Biodiversity Policy, Legal and Institutional Officer, AU-IBAR provided welcoming remarks on behalf of Dr. Nick Nwankpa, Acting Director of AU-IBAR. He expressed gratitude and thanks to the Republic of Cameroon for hosting the National Workshop in collaboration with AU-IBAR and encouraged participants to utilize the time effectively in deliberating on key issues that will inform the National report and enhance outcomes of the workshop.

Dr. Kemgang Henry Serge, provided opening remarks on behalf of the His Excellence Doctor Taiga Minister for Livestock, Fisheries and Animal Industries. He emphasized the relevancy and importance of conserving aquatic biodiversity and environmental management as a necessity to the growth of Blue Economy.

OBJECTIVES OF THE WORKSHOP

The overall objective of the National consultative workshop was to support the Republic of Cameroon to review National Policies and Regulatory Frameworks on Blue Economy, conservation of aquatic biodiversity, climate change mitigation and environmental management, and to align/domesticate National Instruments with relevant Regional, Continental and Global biodiversity and environmental Instruments.

The specific objectives of the National consultative workshop included:

- Creating awareness on the need to conserve aquatic biodiversity in the context of the African Blue Economy;
- Updating participants on the outcomes of the Continental consultancy on Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity, environmental management and climate change mitigation and adaptation that aimed at enhancing ratification, domestication and implementation of Regional, Continental and Global Instruments;
- Identification of relevant National Policy and Regulatory Frameworks in the various Ministries, Departments and Agencies (MDAs) responsible for environmental management and aquatic biodiversity conservation;
- Receive and synthesize the report from the National Consultant on the identified gaps in the National Instruments based on the provisions of the prioritized Global Instruments on conservation of aquatic biodiversity and environment management;
- Identifying priority issues and actions for domestication and developing guidelines for harmonization of relevant National Instruments with prioritized Global Instruments on conservation of aquatic biodiversity and environmental management, and;
- Developing an outline for the harmonization of National Sectoral Policies.

PARTICIPANTS

The participants were drawn from the Ministry responsible for Fisheries, aquaculture, Ministry responsible for Conservation and sustainable aquatic ecosystems, the Ministry responsible for Shipping/transportation, trade, the Ministry responsible for Ports, maritime security, safety and enforcement, the Ministry responsible for Coastal and maritime tourism, the Ministry responsible for Climate change, resilience, environment, infrastructure, the Ministry responsible for Sustainable Water and energy and the Ministry responsible for Mineral resources, oil and gas and innovative industries the National Consultant, University representatives, Private sector, Non-State Actors, National and International NGOs, Civil Society Organizations, and AU-IBAR staff.

METHODOLOGY

The workshop adopted a participatory and interactive approach, where the agenda was adopted to guide the flow of discussions. Following technical presentations on the consultancy report on Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environmental management; Synopsis of existing Policy or Regulatory Instruments on Blue Economy sectors in the Republic of Cameroon, participants were arranged in working groups to further enrich the National consultant's report where they identified issues, gaps, challenges and priority actions for domesticating Global Instruments related to conservation of aquatic biodiversity and environmental management in the Republic of Cameroon. Each working group presented their recommendations in plenary and received feedback through general discussions for input into their final submissions. The outline for the final report was presented and agreed upon by the participants.

TECHNICAL SESSION 1: SETTING THE SCENE PRESENTATION

The session moderated by Dr. Yepka Joseph the National Consultant

The following presentations were delivered to set the scene for the workshop:

- Mr. Nadiope Eric (Policy, Legal and Institutional Officer (AU-IBAR) Gave a presentation on the project on “Conservation of Aquatic biodiversity in the context of the African blue Economy” and the workshop objectives;
- Mr. Eric Nadiope (Policy, Legal and Institutional Officer (AU-IBAR); Gave a presentation on the outcomes of the Continental Consultancy commissioned by AU-IBAR and the status of ratification and implementation of Global and Continental and Regional Instruments and the gaps that exist in the National Policy and Regulatory Frameworks on the Continent and specifically the Republic of Cameroon that needs to be aligned with the Global and Continental Instruments;
- MR. ESSOME BANG Jordan, Support staff at the Department of Fisheries, Aquaculture and Fisheries Industries, Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries examined Fisheries and aquaculture Policy in the Republic of Cameroon;
- M. MOHAMADOU, Deputy Director of Protected Areas, Ministry of Forests, Fauna and Flora on the ;
- M. ELLA ELLA Joël Christian, Deputy Director of Leisure Infrastructure, Ministry of Tourism and Leisure;
- M. KOUAKEP Clotaire, Deputy Director of Mines and Hydrocarbons, Ministry of Mines and Technological Development;
- M. NDOMO Jules Christian, Ministry of the Environment, Nature Protection and Sustainable Development;

- M. EOUSSA Albert, Head of Traffic and Transport Safety, Ministry of Transport; and,
- Dr. Yepka Joseph, National Consultant, presented the outcome of review of relevant National Instruments/Regulatory Frameworks and the identified gaps vis a vis relevant Global Instruments. In the presentation he highlighted an overview of status of the Instruments, prevailing gaps related to lack of and weak institutions for implementation and reinforcement.

WORKING GROUP SESSIONS

The session was moderated by Dr. Yepka Joseph and he presented the terms of reference to guide group discussions, He emphasized that the groups' discussion will contribute significantly to enriching the National Consultancy Report. He encouraged the groups to deliberate on issues relating to identification of Policy gaps, challenges, and priority actions for harmonizing the National Strategy /Framework with the Global Instruments in relation to conservation of aquatic biodiversity and environmental management and aquatic ecosystems.

He classified the groups as per the MDAs that were represented as follows:

1. Fisheries, aquaculture,
2. Conservation and sustainable aquatic ecosystems
3. Shipping/transportation, trade, ports, maritime security, safety and enforcement
4. Coastal and maritime tourism,
5. Climate change resilience, environment, infrastructure
6. Sustainable Water and energy
7. Mineral resources, oil and gas and innovative industries

However, the Participants decided to participate in each of the groups. The terms of reference that guided the group discussions were summarized and presented.

EMERGING ISSUES FROM DISCUSSIONS

During open discussions after the technical presentations, several issues were raised as follows:

- Adoption and implementation of International Conventions is insufficient because of lack of clarity, lack of financial resources, lack of technical capacity. (challenges related to the means of implementation including (Capacity building for stakeholders - Technology transfer - Financial support) and the need of establishing of Global biodiversity fund (GBF);
- At the National level, gaps are observed in implementation process and reinforcement mechanisms that are constrained by institutional and administrative challenges;
- In addition, challenges in data collection, monitoring and surveillance is an indication of inadequate enforcement;
- The Laws are not up to date in various sectors related to Blue Economy. However, revised

- Laws will provide clarity, guidance and directions on management plans and enforcement;
- There is Insufficient data and information on resources.

RECOMMENDATIONS

Recommendations were provided to address some of the above emerging issues as follows:

1. Support Cameroon in the process to ratify the relevant International Policies and legal Instruments on biodiversity conservation and environmental management (AMREP, ANUP, MLC, C188, Straddling stocks and highly migratory species, etc.);
2. Support Cameroon in the process to internalize relevant international policies and legal instruments relating to biodiversity conservation and environmental management (MARPOL, MINAMATA, CBD, UNFCCC, etc.);
3. Support Cameroon in the process to implement the relevant international policies and legal instruments on biodiversity conservation and environmental management (CICOS, AMREP, MLC, C188, Straddling and Highly Migratory Fish Stocks, MARPOL, MINAMATA, CBD, UNFCCC, etc.);
4. Draw up a national strategy for the development of the blue economy;
5. Strengthen the capacity of the platform for coordinating government action at sea and existing platforms in relation to issues linked to the development of the blue economy;
6. Set up a project bank for biodiversity conservation and environmental management as part of the development of the blue economy and mobilize funds;
7. Promote collaboration between the different ministries, the private sector and other stakeholders concerned with biodiversity conservation and environmental management;
8. Encourage the transfer of technology and skills in the implementation of international blue economy policies and instruments, and;
9. Carry out periodic studies on the internalization and implementation of policies and legal instruments relating to the blue economy.

NEXT STEPS

The National Consultant to incorporate inputs from the workshop and finalize the National report

The National Consultant to complete and submit the workshop report

The two reports will be shared to participants

CLOSING CEREMONY

The meeting closed with remarks from the AU-IBAR and the representative of the participants of the Republic of Cameroon

ADOPTION OF THE COMMUNIQUE

Communique endorsed by Mbalanda Onana Felix from private sector in fisheries and adopted by the meeting participants at the workshop on 14th, July, 2023

CLOSING SESSION

On behalf of the participants Madam Beyene Ateba Mister Fonkou Chanou Jean-Eric from the Ministry of External relations thanked the participants for the dedication shown in the assignment. She thanked AU-IBAR for choosing to support the Republic of Cameroon in this exercise and finally thanked the Swedish Government through Swedish International Development Cooperation (SIDA).

The Director AU-IBAR represented by Mr. Nadiope Eric thanked all the participants for the dedicated efforts

The meeting was finally closed by Hon. Kemgang Henry Serge who represented His Excellency, Doctor TAIGA, Hon. Minister, Ministry of Livestock, Fisheries and Animal Industries.

ANNEXES 4 : QUELQUES PHOTOS DE L'ATELIER



Allocation d'ouverture de Mr Éric NADIOPE, Consultant UA-BIRA



Allocation de Dr KEMGANG Serges Henry, Représentant du Ministère en charge des pêches



Durant les travaux en séance



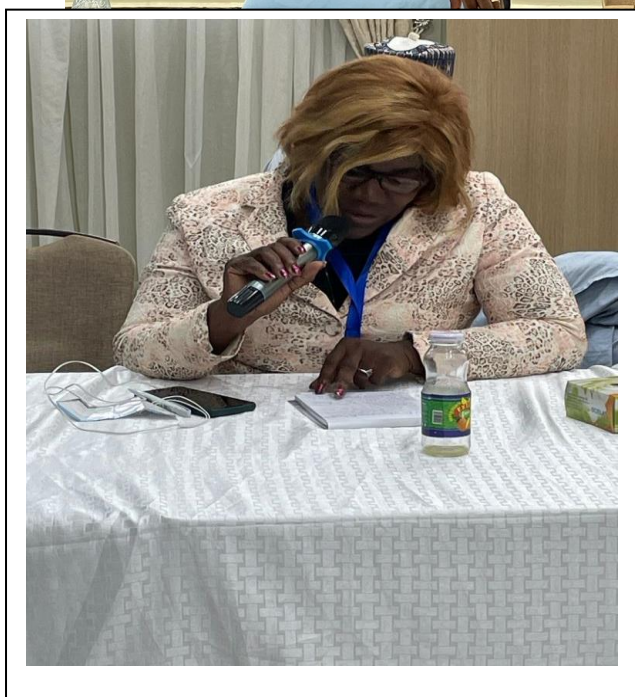
Photo de famille



Intervention de M. FANTONG Zealous, Sous-Directeur des Technologies de Pêche et des industries halieutiques/ Ministère en charge des Pêches



Intervention de M. Eric NADIOPE pendant la cérémonie de clôture



Intervention de Mme Beyene ATEBA, Présidente de AWFISHNET